

# Bienvenue





# LAT / PDCn (P. Stampfli)

# PDCn

- Année de référence 2014 avec un taux de développement de 0,75% pour les villages.
- Possibilité de redistribuer des taux de développement non-utilisés aux villages du district : proposition non retenue, sauf pour les agglomérations compactes.
- Assouplissement du système pour permettre de traiter les cas particuliers soumis par les communes.

# LATC

- Art 3 : plus d'inscription obligatoire aux REG A et B .
- Article 46 : Les délais prévus dans l'avant-projet étaient trop courts. Ils ont été prolongés et le temps passé en procédures judiciaires est décompté.

- Art 64 : la taxe sur la plus-value plafonnée à 20%, gérée par le Canton et non-fusionnée avec la taxe sur les équipements communautaires.
- Art 8 : le maintien de la possibilité (très critiquée par nos membres) de déléguer des compétences du GC au CE.

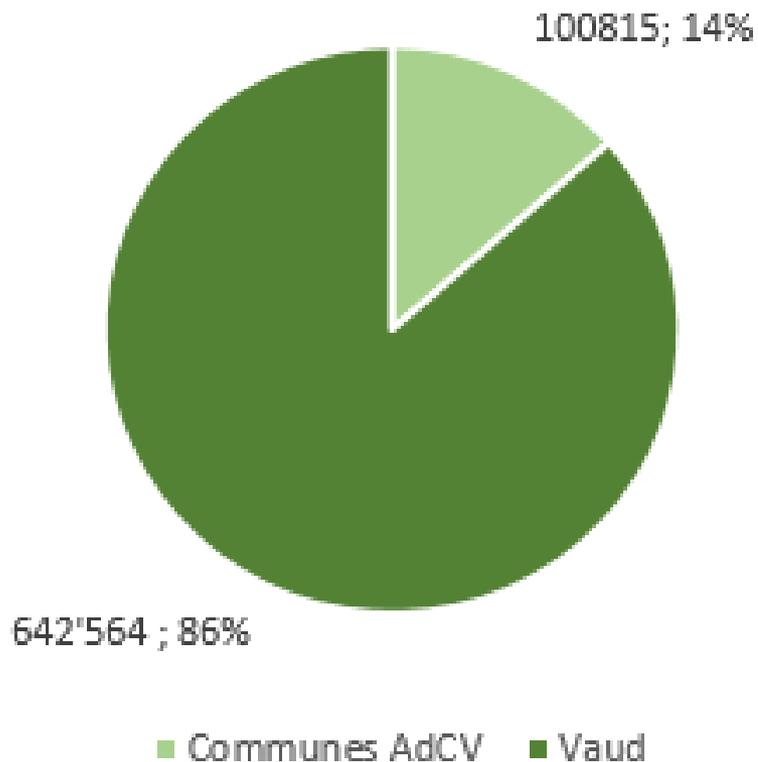
- Art 9 : le plan directeur cantonal a force obligatoire → menace l'autonomie communale. Même remarque à l'art. 19 al. 4 (enjeux importants non définis).
- Art 32 : les zones à affectation différée: la demande de l'AdCV qui proposait que ces zones soient affectées **prioritairement** à la construction au bout de 15 ans n'a pas été retenue.



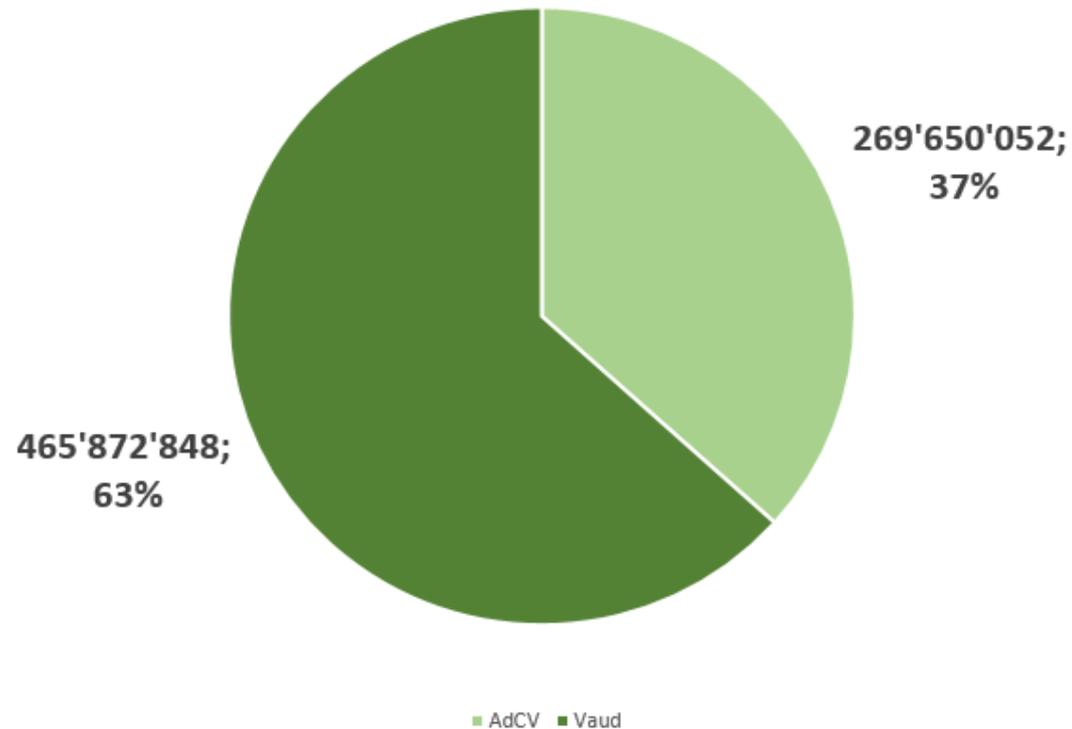
# Péréquation (J.-Y. Thévoz)

## Les communes de l'AdCV et le Canton population et contribution aux péréquations

Habitants en 2014

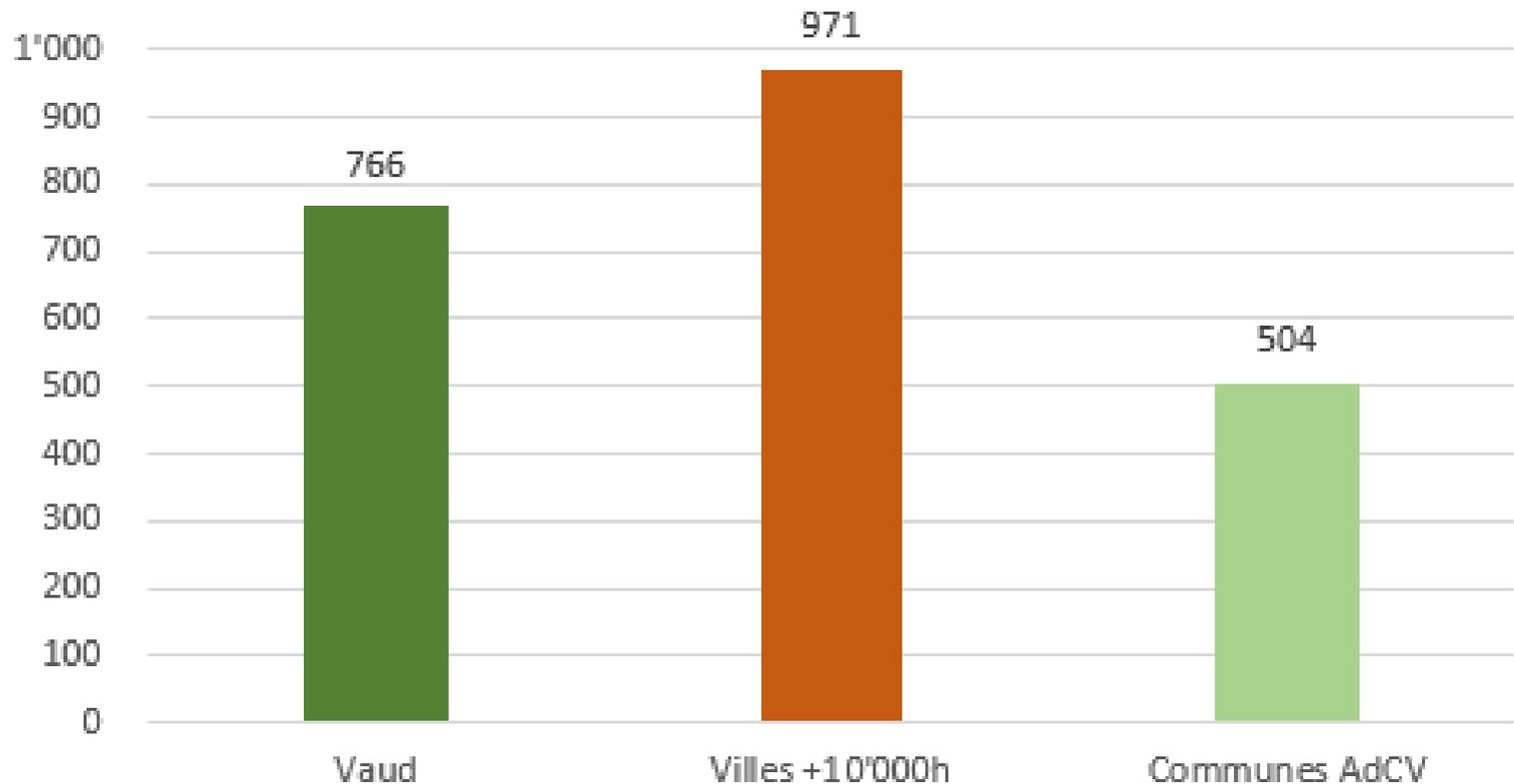


Total des péréquations 2017, 735'522'900



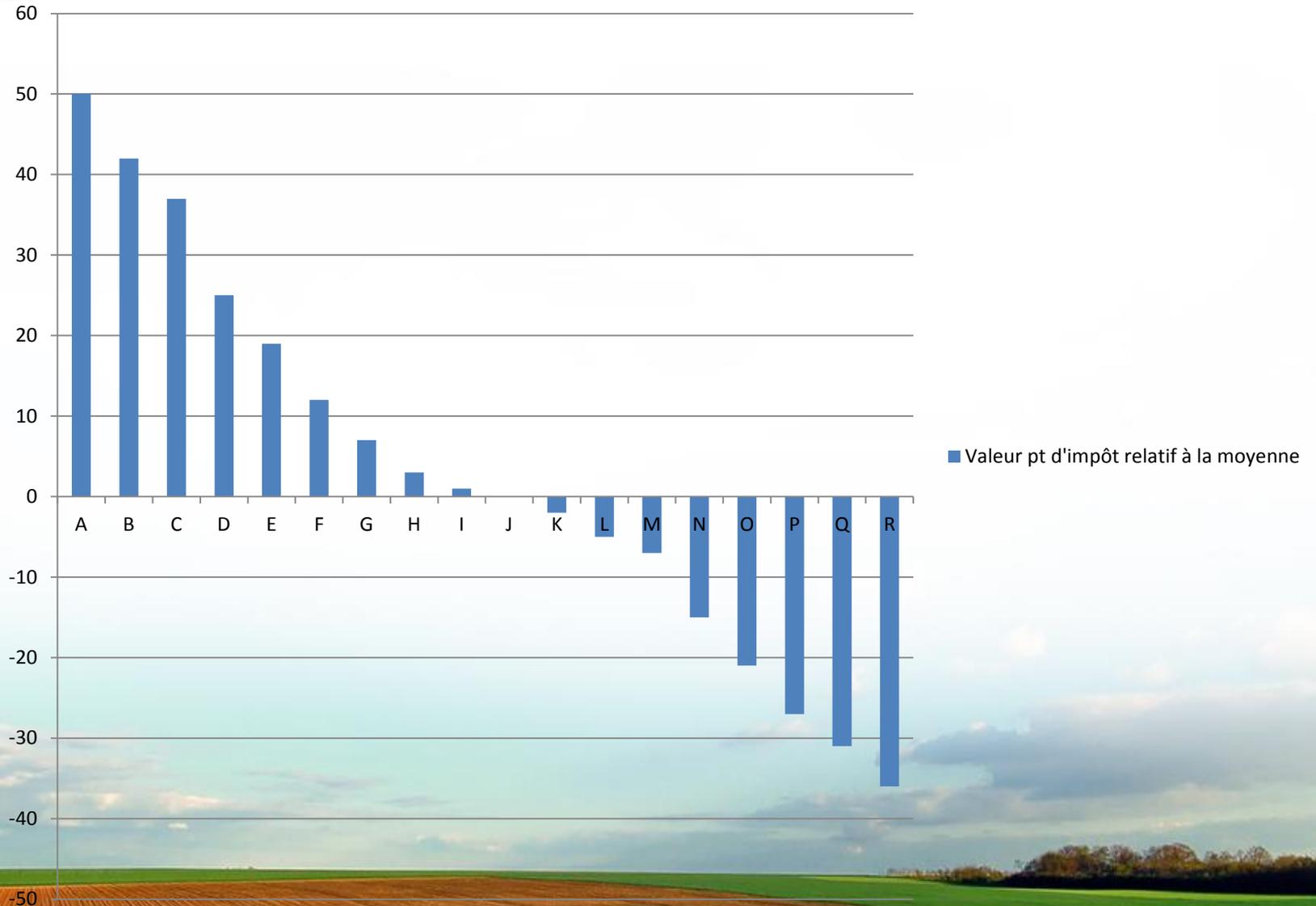
# Les villes (les centres) ont des besoins supplémentaires ...mais l'ancienne péréquation en tenait déjà compte... ...la preuve !

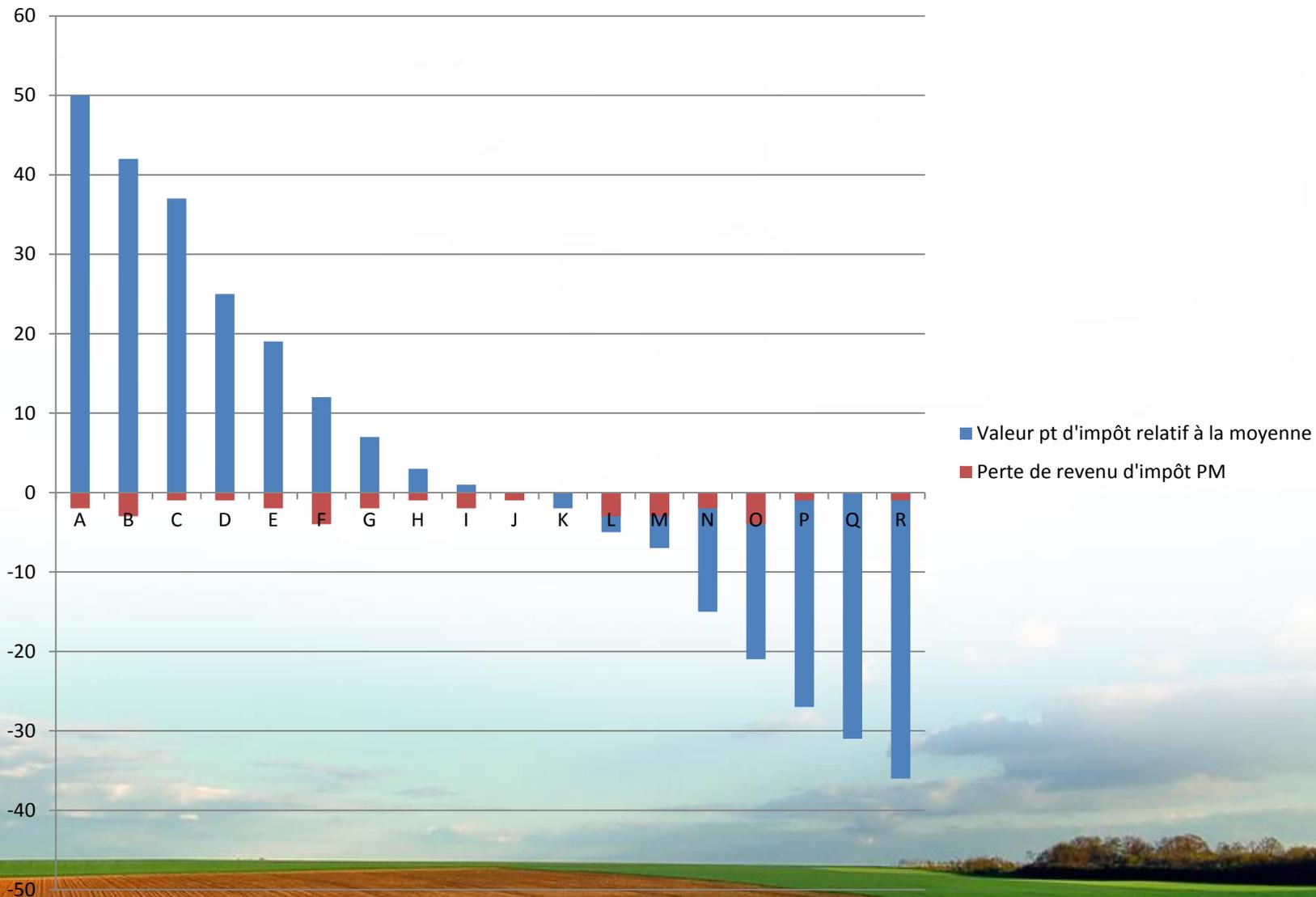
Marge autofinancement par habitant en 2014

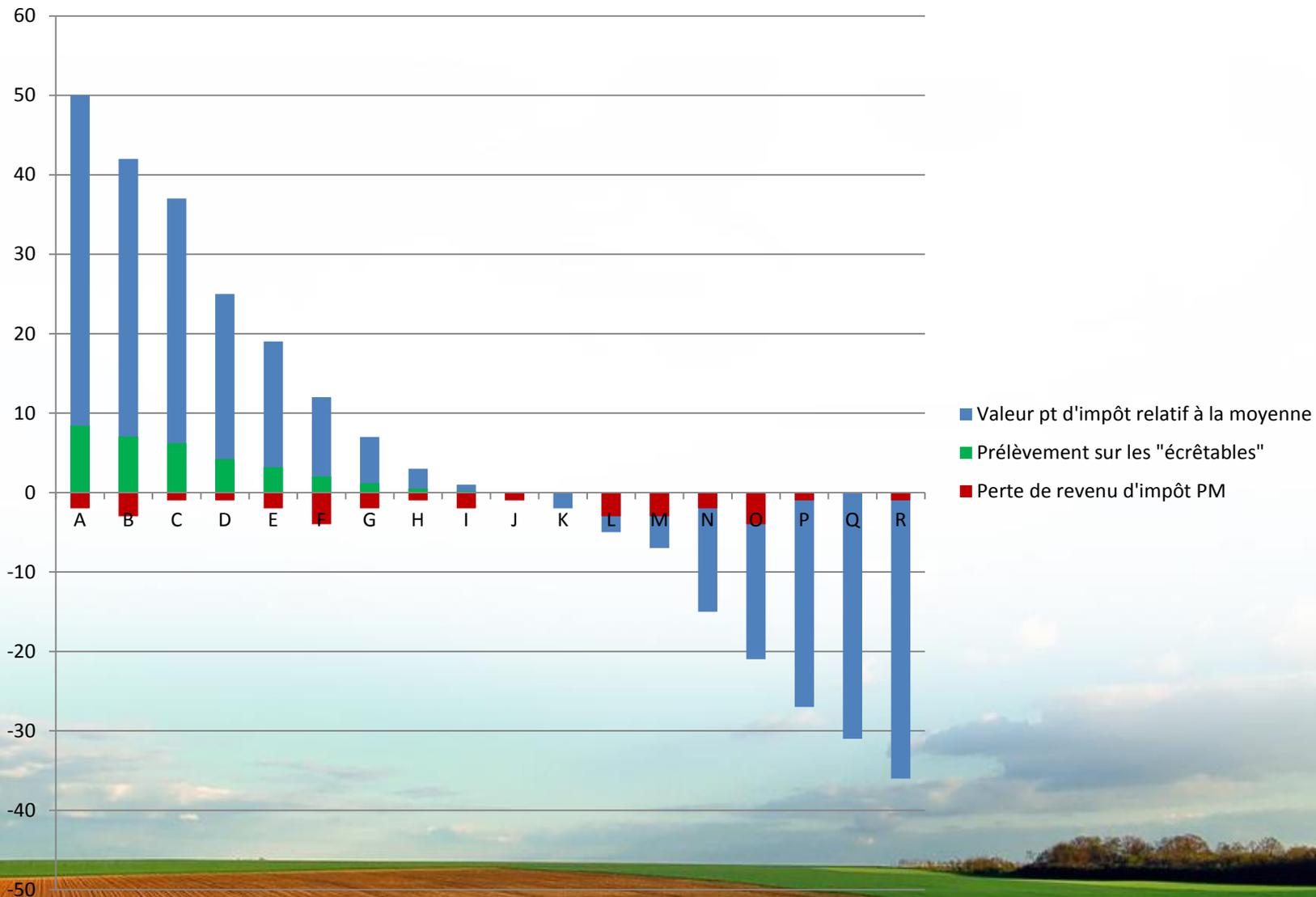


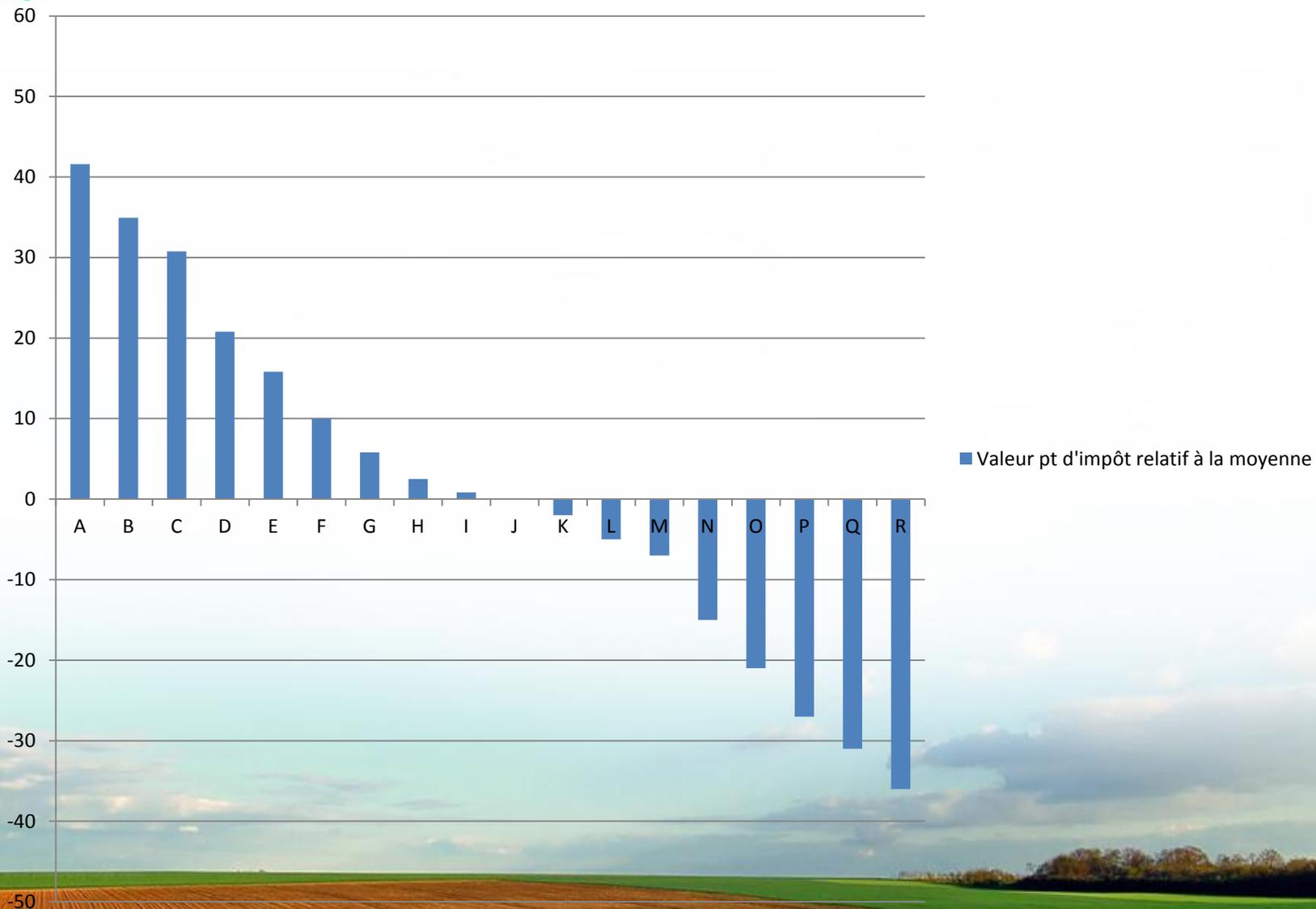


# Modèle AdCV (J.-C. de Mestral)











# Commune de Coinsins

## (Bernard Gétaz, Syndic)

# Situation actuelle

- Env. 70 % des revenus fiscaux de la commune sont générés par une seule société ;
- Cette société pourrait quitter Coinsins en tout temps ;
- Elle s'est restructurée à plusieurs reprises avec des déplacements de personnel ;
- Selon projection de l'Etat, 12,8% points d'impôt en 2019;

# Situation 2017

- Augmentation de 10 points d'impôts pour équilibrer le budget 2017;
- **Conséquences :**
  - Une augmentation importante d'impôts des ménages dès l'année prochaine ;
  - Budget juste à l'équilibre ;

# Situation à venir

- Nouvelles hausses d'impôts nécessaires afin de payer la péréquation ;
- **Conséquences :**
  - Risque de départ de la société ;
  - Risque de départ de contribuables aisés ;
  - Appauvrissement de tout le Canton ;
- **Aberration du système :**
  - Le départ de la société profiterait aux contribuables de la commune.



# Commune de Vaux-sur-Morges

(Charles-Antoine VALSESIA, Vice-syndic)



# Situation actuelle

- Env. 93% des recettes fiscales proviennent d'un seul contribuable privé;
- Ce contribuable pourrait quitter Vaux-sur Morges et le Canton en tout temps;
- Selon les projections de l'Etat, 17 points en 2019;

# Situation en 2017

- Augmentation effective de 17 points d'impôts car le contribuable bénéficie d'un bouclier fiscal;
- Malgré cela, le budget sera déficitaire;
- A noter que sur 108 contribuables, environ un tiers paye entre 0 et 900 francs d'impôt;
- Pour cette population, l'impact de cette hausse d'impôts est important;
- Sur 8,3 millions perçus par la commune, 8,1 sont reversés en péréquation et facture sociale.

# Situation à venir

- **Conséquences :**

- La commune ne peut plus investir sans nouvelle hausse massive des impôts;
- L'avenir financier de la commune repose sur de nombreuses incertitudes;

- **Aberration du système :**

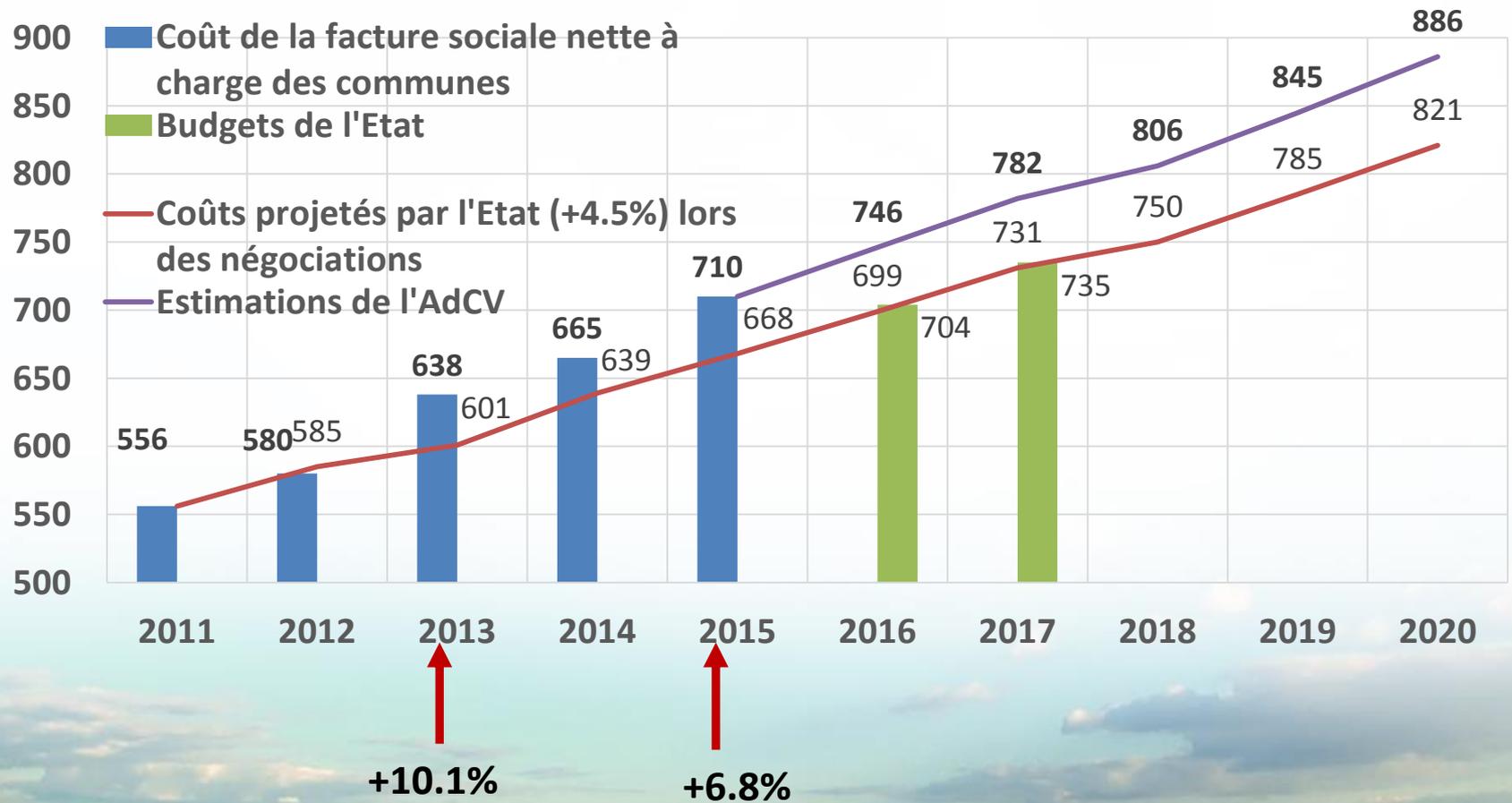
- Contrairement aux idées reçues, la présence d'un contribuable exceptionnel n'est pas forcément une bonne chose pour l'ensemble de la population de la commune;

# Création d'un groupe de travail péréquation (J. Byrne Garelli)



# Facture sociale (J. Byrne Garelli)

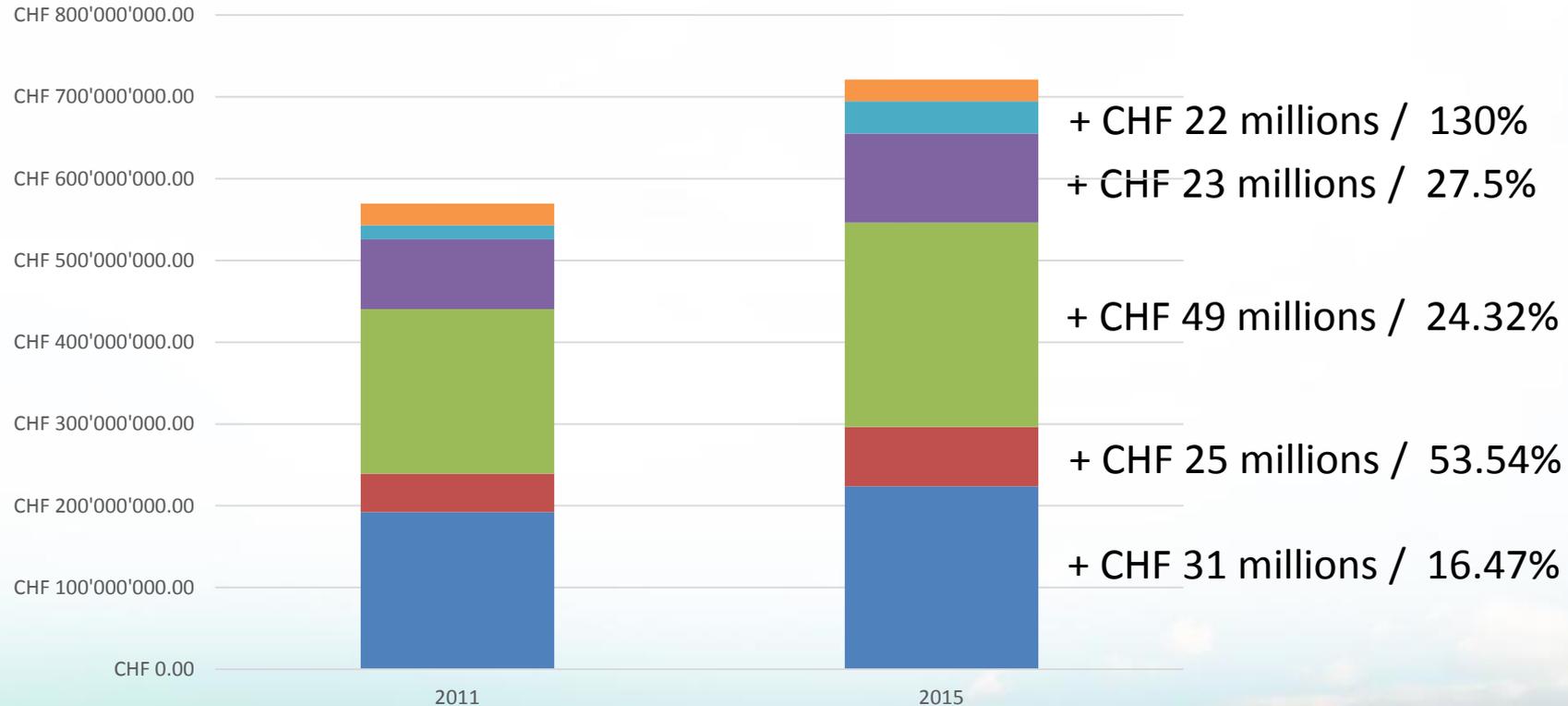
## Résultats 2011 à 2015 et projections jusqu'en 2020



# Accord Canton-Communes 2013

1. Effet financier estimé 2013 – 2020 en faveur des communes : CHF 752 millions
2. Erosion de l'effet financier par la progression de la facture sociale CHF 379 millions
3. Effet financier réel : **CHF 373 millions**

## Progression par régime social



■ PC à domicile et hébergement

■ RI + participation cantonale à l'assurance chômage

■ Prestations pour la famille et autres prestations sociales

■ Assurance maladie

■ Subventions & aides aux personnes handicapées

■ Bourses d'études et d'apprentissage